

Appels à propositions de la Commission européenne

En complément des fonds gérés localement, la Commission européenne attribue aussi des aides directes aux porteurs de projets, contribuant à la réalisation des objectifs européens.

Qui est concerné ?

Les aides directes de l'Union européenne peuvent soutenir les projets de **divers bénéficiaires** : collectivités locales, associations et ONG, entreprises, chercheurs, ou encore jeunes.

Ces programmes de financements couvrent de nombreuses thématiques comme l'emploi et les affaires sociales, l'éducation, la formation, la jeunesse et la culture, la citoyenneté, l'environnement...

Comment ça fonctionne ?

Ces programmes fonctionnent par le biais d'appels à propositions régulièrement publiés par la Commission européenne. Ces appels définissent de manière précise les conditions d'éligibilité des participants, et les types de projets éligibles.

Quel est le type de projet financé par les programmes d'aide directe ?

Les projets financés par ce biais sont des projets :

- › Partenariaux ;
- › Promouvant la coopération internationale ;
- › Développant des actions innovantes ; et/ou
- › Possédant une forte valeur ajoutée européenne (notamment en traitant de thèmes concernant l'Europe dans son ensemble, en présentant une large diffusion de leurs résultats, en étant répliquable ailleurs ..).

Un exemple de projet de coopération Erasmus+ dans le domaine de l'éducation

Associant le Département du Gers, le collège François de Belleforest de Samatan, l'Association pour la Culture Populaire en Pays Gascon, trois partenaires écossais et une école irlandaise, le projet « Go to the future » (2014-2017) a permis aux trois pays de travailler en commun sur la transmission et la valorisation de leurs langues et cultures régionales.

Le projet a notamment abouti à la production de trois outils communs et complémentaires :

<https://www.gers.fr/aides-infos-pratiques/amenagement-du-territoire/fonds-europeen-et-cooperation/appels-a-propositions-de-la-commission-europeenne?>

- › **une mallette pédagogique**, élaborée de manière interdisciplinaire par les enseignants des trois pays,
- › **un beau livre de photographies** de regards croisés sur les différents territoires du projet, enrichi d'extraits d'œuvres et de commentaires des élèves
- › **une application numérique** permettant au plus grand nombre d'accéder au contenu de la mallette pédagogique mais aussi à des ressources et activités interactives en complément.



Erasmus +



[A découvrir ici](#) 

Des voyages d'échange ont également été réalisés lors de ce projet, notamment **deux voyages scolaires ayant permis aux élèves des établissements partenaires de se rencontrer.**

Voir aussi

gers.fr
LE DÉPARTEMENT

**Plus de détails
sur les aides
directes de
l'Union
européenne,
sur le site de
l'association
Occitanie
Europe**





LE DÉPARTEMENT

Conseil Départemental du Gers

81 route de Pessan
BP 20569
32022 Auch Cedex 9
05 62 67 40 40

✉ [Nous contacter](#)